

GUIDE PRATIQUE DE DÉCLARATION DE SINISTRE MRI

GARANTIE INCENDIE ET RISQUES ANNEXES

Les documents et renseignements à joindre à votre déclaration de sinistre :

- **La déclaration circonstanciée et les identités complètes des parties impliquées, (nom copropriétaire / locataire / compagnie d'assurances...)**
- **Un devis détaillé des dommages,**
- **Le récépissé du dépôt de plainte ou main courante dressé par les services de police,**
- **Le rapport d'intervention des pompiers.**

GARANTIE CHOC VÉHICULE

Les documents et renseignements à joindre à votre déclaration de sinistre :

- **un constat amiable automobile rempli contradictoirement avec le responsable,**
- **un devis détaillé des dommages,**
- **les attestations d'assurances et les éventuels témoignages (joindre une photocopie de la carte d'identité de chacun des témoins)**

GARANTIE TEMPÊTE – GRÊLE – POIDS DE LA NEIGE

Les documents et renseignements à joindre à votre déclaration de sinistre :

- **la déclaration circonstanciée avec indication des dommages**
- **un devis détaillé des dommages**
- **une attestation météo ou coupure de presse / internet justifiant de l'intensité de l'évènement**

Des dommages aux parties privatives ?

- **nous indiquer l'identité, la qualité et les coordonnées du tiers lésé et de son assureur**

GARANTIE DOMMAGES ELECTRIQUES

Les documents et renseignements à joindre à votre déclaration de sinistre :

- **la déclaration circonstanciée avec indication des dommages,**
- **un devis détaillé des dommages,**
- **L'imprimé S5 dûment rempli et signé par le réparateur (ne pas oublier de faire figurer la date de première mise en service de l'appareil endommagé),**
- **Nous adresser la facture initiale d'achat / d'installation.**

Si une entreprise ou un tiers est à l'origine du sinistre, nous communiquer l'identité et les coordonnées du responsable, ainsi que celles de son assureur.

GARANTIE DEGATS DES EAUX (DDE)

Les documents et renseignements à joindre à votre déclaration de sinistre :

- **Le constat amiable doit être complété contradictoirement par toutes les personnes concernées par le sinistre,**
- **Chaque lésé doit remplir un constat amiable avec le responsable du sinistre qui peut être soit un voisin (copropriétaire occupant, locataire, copropriétaire non occupant si le logement est vacant) si l'origine du sinistre est privative, soit le syndic si l'origine est commune,**
- **La facture de réparation de l'origine, pour bon ordre,**
- **un devis détaillé des dommages.**

GARANTIE VOL / VANDALISME

Les documents et renseignements à joindre à votre déclaration de sinistre :

- **la déclaration circonstanciée avec indication des dommages et des circonstances,**
- **un devis détaillé des dommages,**
- **le récépissé du dépôt de plainte.**

Si l'auteur des dommages est connu, nous communiquer l'identité et les coordonnées du tiers responsable ainsi que celles de son assureur.

GARANTIE BRIS DE GLACE

Les documents et renseignements à joindre à votre déclaration de sinistre :

- **la déclaration circonstanciée mentionnant la localisation exacte du bris de glace (parties privatives, parties communes, le bâtiment, l'étage, la porte ou la fenêtre concernée),**
- **un devis détaillé des dommages mentionnant le type de verre, l'épaisseur du produit verrier, la surface du vitrage à remplacer.**

Si l'auteur du bris de glace est connu, nous communiquer l'identité et les coordonnées du tiers responsable et celles de son assureur.

Cette liste n'est pas limitative et des éléments d'instruction complémentaires peuvent être demandés par la compagnie au cas par cas.